

BULLETIN D'ADHESION 2025-2026 (nouvelle adhésion)

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Demeurant à :

.....

.....

Téléphone Portable :

Email :

Nom + Tél personne à prévenir si accident :

Certificat médical obligatoire (ci-joint modèle de certificat).

J'ai bien noté qu'il s'agit de randonnées nécessitant un entraînement à des marches d'un minimum de 3 h avec du dénivelé jusqu'à 450 m, ou de 5 à 7 h de marche avec du dénivelé supérieur à 450m.

Je m'engage à avoir un équipement adapté pour les activités auxquelles je participerai (notamment chaussures à tiges montantes).

J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération Sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Option choisie (ci-dessous) :

Abonnement à Passion Rando Magazine pour 10 € par an

Je n'autorise pas l'ALPR à publier sur son site internet des photos sur lesquelles je suis reconnaissable

A : Le : Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature :

Attention : Le bulletin d'adhésion, accompagné du certificat médical, doit être envoyé à l'ALPR :

- **Soit en réglant par carte bancaire** via le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/a-l-p-r-amis-lyonnais-des-parcs-et-reserves/adhesions/adhesion-nouvelles-2025-2026>

- **Soit en réglant par chèque** (à l'ordre de l'ALPR) à **François MILLET, 127 rue Vendôme, 69006, LYON**

Domaine des garanties

	IRA	IMP
Personnes physiques et morales garanties <ul style="list-style-type: none"> Les licenciés Les Associations fédérées membres titulaires, les Comités départementaux et régionaux, le National Leurs animateurs de terrain, préposés et dirigeants 	●	●
Activités assurées <ul style="list-style-type: none"> Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail, ou récréatives Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle Chemins sur sentiers balisés ou non et hors sentier, sans limite d'altitude en montagne hors alpinisme, à pied ou avec raquettes ou skis nordiques Le trajet AR « domicile – lieu de la réunion ou de la randonnée » est couvert 	●	●
Complément MPN : <ul style="list-style-type: none"> L'alpinisme cotation PD seulement Des loisirs sportifs de pleine nature cf : ski alpin sur piste, VTT, via ferrata, canoë, équitation, voile, etc... à condition que ces disciplines soient pratiquées au sein ou sous couvert de la fédération sportive qui les représente 	Néant	●

Nature des garanties

	IRA	IMP
Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés <ul style="list-style-type: none"> Tous dommages corporels matériels et immatériels 	●	●
Frais de recherche et de secours	●	●
Défense pénale et recours contre les tiers	●	●
Accidents corporels <ul style="list-style-type: none"> Décès Invalidité permanente Frais de traitement Frais de rapatriement Frais de transport 	●	●
Dommages matériels concomitants à un accident corporel	●	●
Assistance en cas d'accident ou de maladie <ul style="list-style-type: none"> Evacuation jusqu'à un centre médical, y compris en hélicoptère Rapatriement et transport sanitaire (frais réels) Transport d'un membre de la famille (frais réels) Rapatriement du corps après décès Frais d'évacuation suite à accident de raquettes ou de ski (frais réels) Soins médicaux et d'hospitalisation à l'étranger Caution pénale à l'étranger Frais d'hébergement 	●	●

Option : possibilité de garanties supplémentaires hors France Métropolitaine pour les longs séjours à l'étranger (de 1 à 3 mois) qui comportent plus de risques et pour les séjours dans les pays où le recours à un hélicoptère ou à d'autres secours requiert de verser tout de suite de fortes sommes d'argent (Népal ou Maroc) et où les frais médicaux sont très élevés (USA, Canada, Japon). Contacter la FFR pour souscrire à cette extension.

TARIFS ADHESIONS **2025-26**

IRA Responsabilité civile **44€**

+ accidents corporels
Individuelle

IMP Responsabilité civile **56€**

+ accidents corporels
Individuelle étendue à d'autres sports

L'adhésion comprend :

- l'adhésion à l'ALPR et à la FFR
- l'assurance selon l'option choisie

Le détail des garanties vous sera adressé avec votre licence

Personnes adhérentes par ailleurs à la FFR : ne régler que la part association soit **20€**

→ joindre la photocopie de la licence

Abonnement à Passion Rando Magazine pour **10 €** par an